

Compte rendu du Conseil Municipal du 11 septembre 2015 à 19h

Les membres du Conseil Municipal de la commune de l'Isle en Dodon dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François Caraoué, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 septembre 2015

Etaient Présents : Mmes : Angot, Baurès, Bergouan, Brousse, Carsalade, Decamps, Dufaur, Gaussens, Soldeville, MM. : Brousse, Campguilhem, Caraoué, Caussé, Fréchou, Lasserre, Le Roux de Bretagne, Navarro, Raspaud.

Etaient absents excusés: M. Boislève

Procurations : M Boislève a donné pouvoir à M. Lasserre

M. le Maire constate que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h00.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de nommer Monsieur Loïc Le Roux de Bretagne secrétaire de séance (art L2121-15). Lecture faite, le compte rendu de la séance du 2 juillet 2015, n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

M. Brousse observe que la délibération N°58/2015 n'est pas en adéquation avec le texte du compte rendu de la séance du 28 mai 2015. Il demande que sa remarque soit portée sur le compte rendu : « On a pu constater à plusieurs reprises que les extraits de délibérations du Conseil Municipal ne correspondent pas avec le procès-verbal de séance. Ainsi on relève sur le PV de la séance du 28 mai 2015 que le Conseil Municipal a décidé une extension du réseau électrique sur la parcelle AY 273P. Coût de l'opération 3764€, dont 949€ à la charge de la commune, remboursable par le propriétaire. Sur l'extrait N°58/2015 correspondant, enregistré à la Sous-Préfecture, la mention remboursable par le propriétaire a disparu. Est-ce une omission, qui peut être rapidement corrigée ou le Conseil Municipal décide-t-il de prendre la dépense de 949€ à sa charge ? Dans ce dernier cas il faut délibérer. » réponse de M. L de Bretagne , la délibération sera corrigée.

L'ordre du jour est abordé.

- 1 - Démission du 1^{er} Adjoint : réorganisation de la municipalité, élection 5^e adjoint, nomination d'un conseiller délégué, délégations aux adjoints et conseillers délégués
- 2 - Election délégués commission travaux et MAPA
- 3 - Subventions associations : RCL-SOL , OLA

ORDRE DU JOUR :

1 – Démission du 1^{er} Adjoint :

M. le Maire revient sur la démission du 1^{er} Adjoint, en date du 27 juillet 2015.

M. Navarro conteste le point N°1 de l'ordre du jour qu'il juge caduque, le Sous-Préfet ne s'est pas prononcé sur sa demande de démission. Il demande que sa remarque soit portée au compte rendu du Conseil Municipal.

M. le Maire expose à l'assemblée : M. Manuel Navarro a transmis dans un 1^{er} temps, sa démission à la Préfecture et non à la Sous-Préfecture de Saint-Gaudens. Puis, lorsque la Sous-Préfecture a reçu la démission de M. Navarro, celle-ci n'était pas conforme. En effet elle était adressée à M. le Maire et non à M. le Sous-Préfet, elle ne précisait pas si M. Navarro démissionnait du Conseil Municipal.

M. Navarro n'a pas souhaité rectifier sa demande de démission.

Le 11 septembre 2015, le maire recevait un courrier du 1^{er} Adjoint qui l'informait ne plus vouloir démissionner de son poste.

« Suite à ma communication avec la Sous-Préfecture de ST Gaudens qui n'a pas statué sur ma demande de démission, après avoir consulté mes collègues du Conseil Municipal et compte tenu des nombreuses demandes des l'Islois, j'ai décidé, conformément au droit, de ne pas donner suite à ma demande. Je demeure premier adjoint. La situation a changé. J'ai rendu publics les désaccords qui m'opposent à vos pratiques et au déni d'équité entre les deux composantes de la majorité. En conséquence ma démarche sera adaptée à cette nouvelle situation. Vous voudrez bien me préciser mes nouvelles responsabilités comme demandé, lors d'un précédent courrier, resté sans réponse ».

Considérant les paroles et écrits diffamatoires du 1^{er} Adjoint portant atteinte à son intégrité, M. le Maire déclare lui avoir retiré sa confiance et les délégations qu'il lui avait confiées. M. le Maire demande au Conseil Municipal (art L2122-18 du CGTC code général des collectivités territoriales) de se prononcer sur :

Le maintien OUI ou NON de M. Manuel Navarro dans ses fonctions de 1^{er} Adjoint de la commune.

M. Navarro déclare ne pas vouloir prendre part au vote.

Le vote a lieu à bulletin secret, M. L de Bretagne et Mme Baurès sont nommés scrutateurs.

Chaque conseiller à l'appel de son nom, dans l'ordre du tableau, a déposé son bulletin dans l'urne.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	1
Nombre de votants :	18
Nombre de bulletins blancs	4
OUI :	4
NON :	10

M. Manuel Navarro n'est pas maintenu dans ses fonctions de 1^{er} Adjoint de la commune, il reste néanmoins conseiller municipal.

M. le Maire propose la réorganisation de la municipalité. Comme prévu règlementairement (arrêt du Conseil d'Etat du 25 juin 1980) les 4 adjoints restants montent d'un cran, ainsi

- Mme Emilie Carsalade devient 1^{er} adjoint
- M. Loïc Le Roux de Bretagne devient 2^e adjoint
- Mme Marie-José Baurès devient 3^e adjoint
- M. Guy Lasserre devient 4^e adjoint

Election du 5^e adjoint :

Le poste de 5^e adjoint étant vacant, M. le Maire propose M. Pierre Raspaud, il demande s'il y a d'autre candidat.

M. Navarro déclare ne pas vouloir prendre part au vote.

Le vote a lieu à bulletin secret, M. L de Bretagne et Mme Baurès sont nommés scrutateurs.

Chaque conseiller à l'appel de son nom, dans l'ordre du tableau, a déposé son bulletin dans l'urne.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	1
Nombre de votants :	18
Nombre de suffrages nuls	2
Bulletin blanc	1
POUR	15

M. Pierre Raspaud est élu 5^e Adjoint.

M. Raspaud prend la parole et fait une déclaration :

« Je vous remercie pour votre confiance. Je voudrais dire qu'un vent souffle sur le conseil municipal de l'Isle en Dodon depuis des décennies pour des divergences, alors qu'autour de cette table il y a des gens compétents. Je connais la mission qui m'a été confiée : la maison médicale, booster l'EHPAD pour se rapprocher de Casselardit et se rapprocher de la télémédecine... Nos divergences de vues ne fait pas de nous un opportuniste, un adversaire, ou un ennemi, au travers de la vie tumultueuse de notre Conseil Municipal de la fin de la guerre à nos jours.»

Délégations du Maire aux Adjoints et Conseillers délégués :

Pour la bonne marche des affaires communales, Monsieur le Maire rappelle et complète les délégations données aux adjoints. Il précise les délégations attribuées au nouveau 5^e adjoint et 5^e conseiller délégué. Il indique vouloir garder les délégations antérieurement déléguées au 1^{er} adjoint à savoir : Voirie communale, Sécurité, marchés publics, suivi des réalisations, et Accueil Mairie.

Adjoints :

- Madame Emilie Carsalade, 1er Adjoint : Budget, Comptabilité, Paie du Personnel, Contrats de maintenance, Actes vente et achat, urbanisme en l'absence du Maire,

- Monsieur Loïc Le Roux de Bretagne, 2^{ème} Adjoint : Management du personnel, Associations Foot-Rugby, Gestion du complexe touristique et sportif,
- Madame Marie-José Baurès, 3^{ème} Adjoint : Centre Communal d'Action Sociale, Citoyenneté locale,
- Monsieur Guy Lasserre, 4^{ème} Adjoint : Développement économique, Commerces, Artisanat, Agriculture et Gestion PLU, Associations,
- Monsieur Pierre Raspaud : Maison Médicale, Télémédecine.

Conseillers délégués :

- Monsieur Jacques Boislève, Conseiller délégué : Communication, SIVU Enfance-Jeunesse, Transports,
- Madame Sandrine Dufaur, Conseiller délégué : Culture et cinéma
- Monsieur Michel Fréchou, Conseiller délégué : 3^{ème} âge et Cimetière,
- Monsieur Patrick Campguilhem, Conseiller délégué : Suivi réalisations et Gestion des assurances.

Monsieur Denis Caussé : Gestion du service technique (personnel et travaux), voirie.

Ces délégations de fonctions sont assorties d'une délégation de signature des documents afférents aux domaines d'intervention.

- L'organigramme fonctionnel de la Mairie sera revu dans ce sens.

2- Election membres Commission Communale des Travaux et MAPA :

Afin de mener légalement la programmation des travaux d'accessibilité, le Maire propose au Conseil Municipal de créer une Commission Communale des Travaux et MAPA (marchés à procédure adaptée) composée de 4 membres titulaires et 4 suppléants.

Sont candidats membres titulaires : M.M Loïc Le Roux de Bretagne, Denis Caussé , Michel Fréchou, Guy Lasserre

Sont candidates membres suppléants : Mmes Gisèle Angot, Florence Brousse, Claudine Descamps, Sylviane Gaussens

Après avoir procédé à l'élection, vote à main levée

Sont élus à la majorité par

POUR : 15

ABSTENSIONS : 4

- membres titulaires M.M Loïc Le Roux de Bretagne, Denis Caussé, Michel Fréchou, Guy Lasserre,
- membres suppléants : Mmes Gisèle Angot, Florence Brousse, Claudine Descamps, Sylviane Gaussens

M. Brousse observe que les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ont déjà été désignés en séance du 22 mai 2014.

(Conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics la CAO intervient dans les procédures de passation de marchés formalisés. En revanche, aucun texte ne prévoit le recours à la CAO dans le cadre des MAPA(marchés à procédure adaptée), une CAO ne peut légalement attribuer un MAPA –cf note AMF).

3 - Subventions associations : RCL-SOL , OLA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a inscrit au BP 2015 une enveloppe de 58 000.00 € au compte 6574 « *Subventions fonctionnement aux associations* ». Cette somme doit être affectée au coup par coup aux diverses associations.

L'association RCL/SOL recevra une subvention de 5 400 €, l'association a fourni les documents demandés (renouvellement bureau, bilan année écoulée, budget prévisionnel)

La proposition est adoptée à la majorité par

POUR : 16

ABSTENSION : 0

CONTRE : 3

L'association OLA recevra une subvention de 15 000€ l'association a fourni les documents demandés (renouvellement bureau, bilan année écoulée, budget prévisionnel) un acompte de 5 000€ a été versé, le solde de 10 000€ sera viré rapidement. En sa qualité de président de l'association, M. Lasserre ne prendra pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Demande de M. Brousse sur les possibilités d'accueil des migrants à l'Isle en Dodon,

Intervention de M. le Maire : la question sera évoquée lors du prochain Conseil Municipal. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Au registre sont les délibérations.